



## **ASPONA**

ASSOCIATION POUR LA SAUVEGARDE DE LA NATURE ET DES SITES DE  
ROQUEBRUNE CAP-MARTIN MENTON ET ENVIRONS

ASSOCIATION LOI DU 1/7/1901  
(N° SIREN 401.480.827/SIRET 401.480.827.000.13)

24/03/2018

### **COMMUNIQUE DE PRESSE**

#### **L'ASPONA EST SATISFAITE D'OBTENIR L'ANNULATION DE LA REVISION DU PLAN DE SAUVEGARDE DE MENTON**

Le 22 mars, le Tribunal administratif de Nice a prononcé **l'annulation de la révision du Plan de sauvegarde et de mise en valeur (PSMV)\* qui concerne le Vieux Menton**, comme le demandait l'ASPONA. Il a également décidé que l'annulation serait **d'application immédiate sur tous les travaux réalisés depuis 2003 et les travaux à venir**.

Il est regrettable que le risque juridique pesant sur l'arrêté préfectoral de révision du PSMV n'ait pas été bien mesuré, ce qui aurait conduit à différer la réalisation de certains travaux et à limiter les conséquences financières de l'annulation.

Une nouvelle procédure de révision du PSMV devra donc être engagée pour débloquer la situation, avec une enquête publique et en prenant en compte cette fois-ci les « *incidences notables pour l'environnement* ».

Pour rappel, en novembre 2014, l'ASPONA avait contesté les modalités de révision du PSMV, notamment l'absence d'évaluation environnementale alors que le principal objet de la révision portait sur **la construction d'un parc de stationnement enterré sous la Plage des Sablettes**.

L'ASPONA considérait qu'un tel ouvrage allait avoir des impacts significatifs sur l'environnement :

- Une artificialisation du sol supérieure au parking de surface existant ;
- Le creusement de la roche-mère au pied de la Vieille Ville ;
- Des risques accrus d'eutrophisation (détérioration du milieu aquatique et prolifération des algues) du plan d'eau des Sablettes, en raison des perturbations de l'écoulement des eaux pluviales et des eaux souterraines causées par la pose d'une cuve de 17 m de profondeur ;
- Le triplement (selon l'ADEME) de la nocivité des gaz d'échappement lorsqu'ils sont produits en milieu fermé et évacués au niveau de la plage ;
- La destruction de la Place Fontana avec la réalisation de l'entrée-sortie du parking assortie de l'abattage des arbres de haute tige (platanes) et de la disparition de la surface de pleine terre.

\* Un PSMV est un document d'urbanisme très détaillé qui s'applique sur un quartier d'une ville, en vue de protéger de manière renforcée son patrimoine historique et esthétique.

Retrouvez-nous sur notre site : [www.aspona.org](http://www.aspona.org)

Contact : [info@aspona.org](mailto:info@aspona.org)

Adresse : BP 17 – 06501 MENTON Cedex